

SAINT-ESTÈVE DE MÉNERBES

II. - Les inscriptions

Nul doute que Paul-Albert Février aurait salué avec la chaleur qu'on lui connaissait la découverte des inscriptions funéraires remployées dans l'appareil des murs de la nécropole du haut Moyen Age de Ménerbes. Par quelques traits originaux, ces épitaphes permettent en effet de préciser sur des points importants l'esquisse majeure consacrée à l'antiquité tardive dans notre région qu'il ne cessait de dessiner et de retoucher, année après année, au fil de sa recherche et de son enseignement.

Isabelle Cartron, Yann Codou et Michel Fixot, dont les fouilles ont conduit à la découverte de ces textes, ont donc naturellement songé à les rassembler dans ce numéro de *Provence historique* qui honore sa mémoire et ils m'ont proposé de les commenter. Je leur en suis d'autant plus reconnaissant qu'ils me donnent ainsi l'occasion, pour rendre hommage à celui qui fut pour moi un maître et un ami, de faire retour sur les origines mêmes de cette amitié.

Je n'oublie pas en effet comment, dès le premier contact ou presque, Paul-Albert Février, avec sa générosité coutumière, confia au débutant que j'étais, voici plus de vingt ans, l'étude des inscriptions chrétiennes de la région qu'il devait primitivement conduire pour le compte du *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule* alors en projet au sein d'une équipe dirigée et animée par Henri-Irénée Marrou¹ ; et l'une au moins des inscriptions de Ménerbes, on va le voir, relève à coup sûr de ce *Recueil* encore inchoatif pour notre région².

Là n'est d'ailleurs pas le seul intérêt de ces monuments, qu'il s'agit moins cependant de publier que de présenter seulement dans cette note. Réservant pour

1. Deux volumes actuellement publiés : *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures à la renaissance carolingienne* (qui sera abrégé *RICG*) I. *Première Belgique*, par Nancy GAUTHIER, Paris, 1975 ; XV, *Viennoise du Nord*, par Françoise DESCOMBES, Paris, 1985.

2. Dont l'étude devrait faire l'objet d'un seul volume regroupant trois fascicules du *RICG* : XII, *Seconde Narbonnaise*, XIII, *Alpes-Maritimes et Cottiniennes* et XIV, *Viennoise Sud*.

Charles Pietri, prématurément disparu lui aussi l'été dernier, travaillait activement à l'achèvement de ce dernier fascicule dans lequel il devait étudier en propre les inscriptions d'Arles

la monographie en projet sur la fouille elle-même une étude plus détaillée, je me bornerai en effet à proposer ici des lectures et à esquisser quelques interprétations possibles du formulaire³. Cela suffira d'ailleurs à laisser deviner ce que l'histoire de l'antiquité tardive dans la région peut devoir à la découverte de ces trois stèles, toutes réutilisées pour la construction de l'enclos cémétériel du haut Moyen Âge qui a été présenté ci-devant par ses découvreurs.

*

* *

Il faut naturellement commencer par l'examen du seul texte qui fournit une date précise, même si son formulaire est par ailleurs lacunaire (il figure en effet sur une stèle – ou un cippe – en calcaire volontairement brisé à l'occasion du remploi) : le haut a disparu et le mortier qui subsiste sur la face inscrite rend difficile le déchiffrement de certaines lettres aux lignes 3 à 5 en particulier (fig. 1).



Fig 1. : La stèle n° 1, à l'échelle 1/8^{ème} environ (Cliché A. Chéné, Centre Camille-Jullian, Université de Provence - C.N.R.S.)

et, pour le reste, compléter et éditer en collaboration avec J. Flamant les notes laissées par H.-I. Marrou. Pour les autres provinces, on peut provisoirement se rapporter à l'exemplaire resté dactylographié de la thèse de l'E.P.H.E. (IV^e Section) que j'ai soutenue en 1972 : Jean GUYON, *Les inscriptions chrétiennes de Marseille, Alpes-Maritimes et Narbonnaise Seconde, des origines jusqu'à l'an 800* (et, pour un résumé, à la position de thèse publiée dans *l'Annuaire de l'E.P.H.E. 1972/1973*, p. 785-790).

3. Je tiens à remercier ici les collègues, et en particulier J.-L. Charlet, Y. Duval, J. Gascou et J.-L. Jouanaud, qui ont bien voulu me faire bénéficier dans cette recherche de leurs précieux conseils ; tous mes remerciements vont aussi à A. Kauffmann, conservateur du musée d'Apt, pour la reproduction photographique de deux des trois stèles actuellement en dépôt dans son musée.

La hauteur conservée est de 0,70 m, pour une largeur de 0,40 m et une épaisseur de 0,23 m ; un chanfrein assez grossier délimite un champ épigraphique large de 0,34 m, conservé sur une hauteur de 0,56 m et dont le fond paraît avoir été peint en rouge. Le cours des lettres, hautes de 4,5 à 5 cm en général⁴, est guidé par de fines réglures horizontales très nettes aux deux premières et aux quatre dernières lignes ; les signes séparatifs sont irrégulièrement distribués entre les mots. La forme des lettres est banale pour l'antiquité tardive : on notera en particulier la traverse brisée des A et la barre inclinée de certains L, à la ligne 2 en particulier (soit, comme cela arrive souvent, dans la notation d'un nombre).

La lecture ne présente guère de difficulté,

CVM. ANN
LXXV. M IIII.
D. VI S//VIS FI
LIS SVIS. DP.
5 V. IDVS IV
N LVPICINO
ET IOVINO
CONSS

sauf à la ligne 3 dont le milieu est empâté par le mortier. Je crois lire cependant avant le V une haste oblique qui pourrait appartenir à un A, ce qui rend plausible et séduisant la restitution *s[ua]uis*. On pourrait donc développer ... *uixit me ?]cum ann(is)'/ lxxv m(ensibus) iiii/ diebus) vi, s[ua]uis fi/ li(i)s suis. D(e)p(osita ?*)/ v idus Iu/ n(ias), Lupicino/ et Iouino/ cons(ulibus)* et proposer de traduire : « ... (elle vécut ?) avec (moi ?) soixante et quinze ans, quatre mois, six jours, agréable (?) pour ses fils. Elle (?) a été ensevelie le cinquième jour avant les ides de juin, sous le consulat de Lupicinus et Iouinus (9 juin 367) ».

Les premiers compléments peuvent s'autoriser de nombreux parallèles épigraphiques dans lesquels le survivant commémore la vie qu'il a menée en commun avec son conjoint ? Plutôt qu'à la troisième stèle de Ménerbes qui com-

4. Noter cependant que le 0 de la dernière ligne ne mesure que 3 cm.

5. J'ai choisi de développer ici à l'ablatif les abréviations de durée (années, mois et jours) par analogie avec les autres inscriptions du site ; mais les usages de l'antiquité tardive sont assez variables pour qu'un accusatif soit également possible.

6. Le doute porte ici sur le genre du participe passé, non sur la licéité de la restitution, qui est parfaitement assurée grâce au parallèle fourni par la seconde stèle. Le trait est d'autant plus à remarquer que dans la Viennoise du Nord, les rédacteurs de formulaires préfèrent le substantif *depositio* à la forme verbale dont ils n'usent jamais : cf. *RJCG*, XV, p. 126.

7. Avec, souvent, la même précision que sur la stèle de Ménerbes, et parfois plus encore : voir les exemples rassemblés dans le recueil des *Inscriptiones latine christiane ueteres* d'Ernst DIEHL (qui seront abrégées *ILCV*), reproduction anastatique, Dublin-Zurich, 1970, t. II, p. 375-396 et, parmi eux, telle inscription de Rome, n° 4266 A, où l'épouse compte jusqu'aux heures de la vie qu'elle a menée en commun avec son conjoint : 18 ans, 10 mois, 16 jours, 8 heures.

porte aussi une telle mention, on renverra à titre de parallèle à une inscription romaine plus proche par son formulaire et qui indique d'ailleurs une durée de mariage à peine inférieure : *benemerenti coniugi in pace Pontiano in pacelfecit qui nixit mecum ann. lxxviii...*⁸.

L'originalité – voire la difficulté – tiennent pourtant bien ici au chiffre considérable de soixante et quinze ans de mariage⁹, d'autant plus remarquable qu'il y a toute apparence qu'à la différence de l'inscription romaine, l'épithaphe de Ménerbes a été gravée par le mari survivant pour sa femme défunte – et non l'inverse : la mention des fils qui apparaissent à la ligne suivante sous la graphie approximative, mais banale, *filis*¹⁰, paraît en effet plus en accord avec la louange d'une mère que celle d'un père. Et quand l'on sait qu'à Rome du moins, la norme, pour les hommes, était de contracter mariage entre dix-huit et vingt-cinq ans¹¹, on devra en déduire que le mari survivant devait être centenaire, ou peu s'en faut – ce qui, en soi, n'a d'ailleurs rien d'impossible.

Comme sur l'inscription romaine citée à titre de parallèle, la mention (relativement peu fréquente) de la durée du mariage peut avoir appelé ici d'autres formules rares, tel l'emploi – probable – à la ligne 3 de ce *suaus* attesté deux fois seulement à l'Index du recueil des inscriptions chrétiennes d'E. Diehl, si commode pour connaître les principaux formulaires de l'antiquité finissante¹² : rareté d'autant plus remarquable que des adjectifs analogues comme *carus*, *dulcis* et d'autres encore sont relativement fréquents au contraire sur les inscriptions tardives, à la forme simple et plus encore au superlatif. La singularité du formulaire conduit donc à se demander si l'emploi, d'ailleurs hypothétique, de *suaus* ne pourrait pas répondre dans le cas présent à l'un de ces jeux sur les mots qu'affectionnait l'antiquité tardive. Cet adjectif est en effet aussi un nom propre – un *cognomen* – connu ailleurs dans le monde romain et porté aussi bien par des femmes que par des hommes¹³ : on pourrait donc songer ici à une possible variation sur le nom de la défunte et les qualités qu'elle avait manifestées, d'autant plus aisément que des déve-

8. *Inscriptiones christianae urbis Romae, noua series*, II, par Angelo SILVAGNI, Rome, 1935, n° 6291.

9. Ce qui impliquerait de situer le mariage au début du mois de février 292 ; une plus grande précision est impossible, dans l'ignorance où nous sommes du délai écoulé entre le décès et la déposition, seule mentionnée ici (ce qui pourrait d'ailleurs indiquer que, comme il peut arriver, déposition et mention du décès se confondent pour le rédacteur de l'épithaphe : cf. *RICG*, XV, p. 126). 10. Vulgarisme ou haplographie ? On peut hésiter. La graphie, en tout cas, est banale dans les inscriptions tardives : voir les exemples rassemblés s.v. à l'Index des *ILCV*, t. III, p. 527.

11. H. NORDBERG, « Biometrical Notes », *Acta Instituti romani Finlandiae*, II, 2, Helsinki, 1963, p. 67-68.

12. *ILCV*, s.v., t. III, p. 593.

13. Même si les occurrences masculines l'emportent de beaucoup sur les féminines (150 contre 23) dans le matériel épigraphique rassemblé par I. KAJANTO, *The Latin Cognomina* (désormais abrégé KAJANTO), *Societas Scientiarum Fennica, Commentationes humanarum litterarum*, XXXVI, 2, Helsinki, 1965, p. 283.

loppements précieux de ce type se rencontrent effectivement sur quelques épitaphes de la région¹⁴.

Quel que soit le crédit à accorder à cette hypothèse, il est clair cependant que dans leurs grandes lignes, les formules de cette première stèle entrent aisément dans des séries assez communes pour les épitaphes de l'antiquité tardive ; ce qui est moins vrai des deux autres inscriptions.

*
* *

La deuxième stèle (fig. 2), toujours en calcaire, offre un caractère monumental plus accusé que la précédente (dont le haut, il est vrai, est détruit – ce qui enlève quelque validité à la comparaison) : voir ainsi, sur le côté droit, le jeu des moulurations qui en fait un véritable cippe, d'ailleurs décoré sur la face gauche d'un décor sommairement incisé – peut-être une ascia.

Le bloc mesure 1,20 m de hauteur pour une largeur de 0,57 m et une épaisseur de 0,30 m. A l'exception des symboles qui ont été gravés sur le fronton (et ci-dessous notés à la ligne 1 de la copie), l'essentiel de l'inscription figure dans un champ épigraphique haut de 0,67 m, large de 0,44 m et d'ailleurs encadré par un cartouche plus élaboré que sur la première stèle. Des réglures, à nouveau, servent à guider le cours des lettres, hautes de 4 à 4,5 cm, qui sont cependant plus finement incisées que sur l'exemplaire précédent et relèvent manifestement d'une autre main. Les A en particulier ont une traverse droite, les B, une forme très anguleuse et les F, un ductus très caractéristique d'ailleurs attesté dans la région au moins une autre fois sur une inscription d'Hyères¹⁵ ; les interponctions, d'autre part, sont pratiquement inexistantes.

La lecture n'offre aucune difficulté,

A chrisme ω
D I M
POSVIT FI
LIVS BENEM
5 COLUMBE MIA
TRI ALBICIVS ET
APRCIO FECIT
TITVLV ET VI
XIT ANNIS

14. Voir ainsi l'inscription d'Innodius Felix à la Gayole, dans le Var (*Corpus inscriptionum latinarum* [désormais abrégé *CIL*], XII, 338 = *ILCV*, 149) dans laquelle l'auteur joue sur le mot *felix*, voire celle de Dextrianus à Aix, bâtie sur la redondance *dexter*, *Dextrianus* (*CIL*, XII, 592 = *ILCV*, 3437) ; il est vrai qu'il s'agit dans ces deux cas de textes métriques (ou au moins en prose rythmée).

15. D'ailleurs présentée dans ce même volume par la contribution de J. Gascou. A ma connaissance, un tel ductus ne se rencontre pas sur les inscriptions chrétiennes de la région – mais N. Gauthier le relève à Trèves sur une pierre qu'elle juge du VI^e siècle (*RICG*, I, 21).

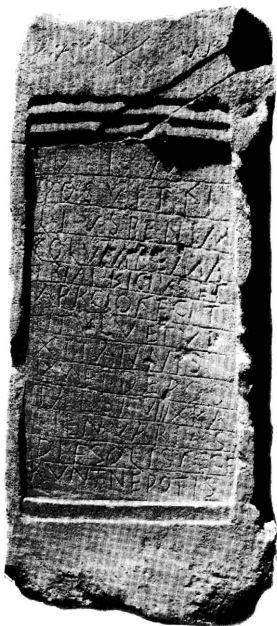


Fig. 2 : La stèle n° 2, à échèle 1/8 ème environ
(Cliché A. Chéné, Centre Camille-Jullian, Université de Provence - C.R.N.S.)

10 LXV ET DEPOS
 TA EST. VIII XA
 L IENVIARIAS
 DIES OLIS FECE
 RVNT NEPOTIS

mais l'ensemble ne se prête guère à une transcription (et moins encore à une traduction) sans un bref commentaire préalable.

L'embarras ne vient pas cependant de la langue, qui porte seulement les marques de l'évolution du latin pendant l'antiquité tardive : la chute du M final de *titulu(m)* à la ligne 8 ou des formes comme *Ienuarias* pour *Ianuarias*, ligne 12, *nepotis* pour *nepotes*, ligne 14, voir *Columbe* pour *Columbae*, ligne 5, sont ainsi choses banales¹⁶ ; il ne tient pas non plus aux maladroites du lapicide, malhabile quand il s'agit de couper les mots (*ka/l*, aux lignes 11-12¹⁷), de les abrégier (voir l'abrupt *benem(erenti)* de la ligne 4) ou de noter des nombres (*viix* pour *xviii*, ligne 11), car de tels traits sont également monnaie courante sur les inscriptions tardives¹⁸. On passera de même sur les haplographies, tantôt faciles à suppléer (*depos(i)ta* aux lignes 10-11), ailleurs plus énigmatiques (comme dans l'obscur séquence APRCIO de la ligne 7) et, délaissant pour l'instant les deux premières lignes, on s'attachera en revanche à démêler l'usage incohérent (et simultané) de formulaires stéréotypés qui paraît être le lot de l'inscription à partir de la ligne 3, car là est la véritable difficulté.

Le début est pourtant des plus banals, tant *posuit* est d'un usage fréquent, jusque dans la région, dans la langue funéraire¹⁹ et l'on n'aura donc aucune difficulté à comprendre ainsi la séquence initiale, *posuit fili(us) benem(erenti)/Columb(a)e matri* : « (ce monument) a été élevé par son fils à sa mère Columba²⁰

16. La notation de la diphtongue - æ, on le sait, est mal attestée dès les graffiti de Pompéi ; pour des formes aussi banales que *Ienuarias*, voir les exemples rassemblés à l'Index des *ILCV*, t. III, p. 292. Pour l'évolution du latin tardif à travers le témoignage des inscriptions, on renverra plus généralement aux copieuses introductions des deux volumes parus du *RICG* signalés à la note 1.

17. A noter d'ailleurs des césures aussi maladroites sur les deux autres stèles : *Iu/n*, aux l. 5-6 de la première, *merent/t* et *anni/s* aux l. 3-4 et 8-9 de la troisième.

18. A titre de parallèle pour la notation du nombre, qui constitue ici la mention la plus aberrante, voir ainsi les inscriptions *ILCV*, 1354, *iiix calendas benturas Septembres* (à Rome) ou encore *ILCV*, 1424 D, *iiix kal. Decembr.* (en Espagne, près d'Emerita, en 482).

19. Voir ainsi Jacques GASCOU, Michel JANON, *Inscriptions Latines de Narbonnaise - Fréjus, XLIV^e supplément à Gallia*, Paris, 1985, n° 131, *sib... uin(us) p(osuit)* et, plus largement, pour d'autres parallèles dans la région, l'Index du *CIL*, XII, p. 947.

20. Sans être très fréquent, ce *cognomen* est pourtant bien attesté – et surtout en Afrique (près d'une occurrence sur deux) au témoignage de KAJANTO, p. 330 : 18 attestations pour l'épigraphie classique (dont 10 pour des femmes) ; malgré la fréquence des représentations de la colombe dans le premier art chrétien, le nom était peu en faveur en revanche chez les fidèles : cinq exemples seulement.

de grand mérite²¹ » ; mais que faire des cinq mots qui suivent, dans lesquels un nom propre, *Albicius* (auquel on peut trouver des parallèles au moins approximatifs²²) et l'aberrante suite de lettres APRCIO gouvernent un verbe à la troisième personne du singulier, *fecit* ?

On pourrait songer à développer APRCIO en a *pr(in)c(ip)io* et comprendre : *posuit filius... Albicius et a principio fecit titulum*, « son fils Albicius a érigé le monument... et il a entièrement fait faire l'inscription ». Faute de parallèle à présenter pour un tel développement (et pour cette abrupte abréviation de *principio*), on devra cependant juger assez hypothétique cette ingénieuse interprétation²³ et, dès lors, la seule voie ouverte paraît être de lire un autre nom propre dans les six lettres APRCIO²⁴. Mais que faire alors de ce nom ? Le plus simple serait de voir dans la succession *Albicius et Aprcio* le nom et le surnom du fils dédicant jusqu'ici resté dans l'anonymat, n'était la formule des deux dernières lignes, *fecerunt nepotes* qui peut également laisser penser, à cause de la reprise du verbe *fecere*, que sont ici nommés les petits-enfants génériquement mentionnés à la fin²⁵. A la vérité, aucune des solutions n'est véritablement satisfaisante, faute de pouvoir accorder ces deux seuls noms propres avec la liste plus nourrie de tous ceux qui paraissent être concurremment intervenus pour ériger le monument et rédiger l'inscription : le fils et deux petits-enfants (au moins²⁶).

Ces deux formulaires imbriqués se combinent en tout cas, par le lien d'un double *et*, avec des formules qu'il convient en revanche de rattacher directement au *Columb(a)* de la ligne 5 : *et uixit annis lxxv et depos(it)a est viiix kal(endas) Ienuarias, die Solis*, « et elle a vécu soixante-cinq ans et elle a été ense-

21. Soit une formule laudative largement employée en épigraphie tardive (voir l'Index des *ILCV*, t. III, p. 490-491), mais peu prise en compte cependant dans la région où l'on préfère des expressions équivalentes (et d'ailleurs susceptibles d'une même abréviation B.M.), telles *bonae memoriae*, voire *benemeritorius/a*.

22. A défaut d'*Albicius*, l'Index des *Inscriptiones Latinae Selectae* (désormais abrégées *ILS*) d'Hermann DESSAU, reproduction anastatique, Dublin-Zurich, 1974, t. III, 1, p. 9 et 166 donne en effet quelques exemples du gentilice *Albucius/a* et une attestation d'un *cognomen*, *Albucianus*, forgé sur ce nom ; un autre *cognomen*, *Albicus*, pourrait d'ailleurs être invoqué à titre de parallèle (KAJANTO, p. 66 : une attestation).

23. Que je dois à l'amitié d'Y. Duval.

24. La graphie est évidemment corrompue, mais les noms en *-io* ne sont pas rares dans l'onomastique latine : *exempli causa*, voir cet *Aprio* d'allure assez voisine, qui est attesté au moins deux fois à l'Index des *ILCV*, t. III, p. 13 (894 et 2711 B adn. : deux inscriptions romaines) et beaucoup plus fréquemment représenté dans l'épigraphie classique (KAJANTO, p. 325 : une quarantaine d'occurrences, surtout dans les provinces balkaniques).

25. La présence d'un verbe à la troisième personne du singulier, *fecit*, n'est pas un obstacle décisif à cette interprétation, car le latin connaît l'accord du verbe avec le sujet le plus rapproché.

26. Car le simple pluriel *nepotis* ne donne aucune indication chiffrée ; on notera en outre que ces petits-enfants peuvent être des deux sexes, car le mot est employé indifféremment pour les garçons et les filles : voir à ce sujet l'Index des *ILCV*, t. III, p. 558.

velie le dix-huitième jour avant les kalendes de janvier (15 décembre), le jour du Soleil ». Ces deux propositions, assez banales pour l'antiquité tardive (et plus spécialement en épigraphie chrétienne) n'appellent guère de commentaires. On relèvera seulement la relative imprécision dans la notation de l'âge (du moins par comparaison avec la précédente inscription) et la mention du jour de la semaine : ce trait, qui n'est d'ailleurs nullement exceptionnel²⁷, s'explique peut-être dans le cas présent par le prix que les chrétiens accordaient au jour du Soleil, c'est-à-dire au dimanche²⁸.

Car il n'est pas douteux que cette inscription est chrétienne, en dépit des traits encore tout classiques de certaines de ses formules, tels le *fecit titulu(m)* des lignes 7-8 et surtout l'invocation aux dieux Mânes qu'il faut reconnaître dans les trois lettres D.I.M. de la ligne 2. De telles associations se rencontrent en effet sur des inscriptions incontestablement chrétiennes²⁹ et jusque sur des cupules d'Afrique qui nous fournissent des listes de martyrs³⁰, ce qui enlève tout scrupule à lire ici d'un seul jet les symboles incontestablement chrétiens du haut de la stèle (le chrisme entouré des deux lettres alpha et oméga) et l'invocation de la ligne 2 qui renvoie sans équivoque pour sa part à la religiosité antique³¹, même si le développement qui en est habituellement proposé, *d(is) i(n)feris) m(an)ibus* n'est peut-être pas le plus satisfaisant³². Il faudra s'en souvenir après avoir commenté la troisième stèle qui garde, elle, toute son ambiguïté.

*
* *

A considérer ce dernier monument, on ne peut manquer en effet d'être frappé par tous les traits qui le rapprochent du précédent : même matériau (un bloc de

27. Voir à l'Index des *ILCV*, t. III, p. 311, les occurrences de ces noms, et plus spécialement celles de *dies Solis*, attesté concurremment avec l'expression *dies dominica*.

28. Voir le commentaire de l'inscription *RICG*, I, 97, p. 281, avec renvoi à l'article de H.-I. MARROU, « L'épithaphe de sainte Casarie », *Forma futuri - Mélanges Michele Pellegrino*, Turin, 1975, p. 666-680.

29. Voir ainsi par exemple les inscriptions *ILCV*, 1343 (à Rome), 2038 (Tipaa) ou 4360 A (en Maurétanie césarienne).

30. Y. DUVAL, *Loca sanctorum Africe*, Rome, 1982, n^{os} 97 et 98, p. 203-204.

31. Autant que l'on puisse en juger à propos de gravures aussi fines et d'ailleurs assez frustes, il paraît bien d'ailleurs que ces deux éléments sont de la même main.

32. Pour ce développement, voir les interprétations concordantes fournies par l'Index des *ILS*, t. III, 2, p. 765, celui des *ILCV*, t. III, p. 427, ou encore O. Hirschfeld dans son commentaire du *CIL*, XII, p. 945 ; mais ne vaudrait-il pas mieux comprendre *d(is) i(l)lius) manibus*, comme me le suggère Y. Duval ?

Ajoutons qu'aux exemples de l'emploi de D.I.M. donnés par les *ILCV*, 3957, 3957 A et B et dont certains ont cependant mis en doute le caractère chrétien (A. FERRUA, *Nuove correzioni alla silloge del Diehl*, Vatican, 1981, p. 134), il faut adjoindre les inscriptions 119 et 236 de la publication de J. MARCILLET-JAUBERT, *Les inscriptions d'Altava*, Aix, 1968 : et dans cette ville où la série est très fournie, on notera que les exemples datés vont ainsi de 351 à 407.

calcaire, qui est ici un remploi³³), même configuration générale du cippe et surtout même paléographie et même *ordinatio* réglées par tout un jeu de lignes horizontales. On ne saurait ainsi douter que les deux inscriptions sont bien issues d'un même atelier – on pourrait presque ajouter : d'une même main (fig. 3).

Si la largeur – 0,56 m – et l'épaisseur – 0,27 m – sont presque identiques à celles de la seconde stèle, la hauteur est cependant un peu plus importante (1,37 m) et le cartouche qui entoure l'inscription, plus élancé (il cerne une aire de 0,81 m x 0,48 m) ; et comme les lettres gardent un même module de 4,5 à 5 cm, une partie du champ épigraphique ainsi délimité est restée vierge. La seule particularité notable tient dans le cas présent à une apparente rubrication des lettres, aujourd'hui à peine perceptible d'ailleurs : mais peut-être le minium a-t-il également disparu sur la précédente stèle³⁴ ?

Au-dessus du champ épigraphique, le bloc a été très sommairement bûché, soit pour une quelconque *damnatio memoriae*³⁵, soit, plus vraisemblablement, à l'occasion du remploi car le bas de la stèle a également été bûché, y compris dans la partie du champ épigraphique restée vierge. Il faut peut-être croire à l'existence d'un décor en saillie au sommet du cippe, qui aurait assez gêné les constructeurs des murs du cimetière tardif pour qu'ils aient dû le faire disparaître. Du coup, on devra ignorer en tout cas si la stèle portait, comme la précédente, des marques obvies de christianisation.

Le bloc, assez fragile, a d'autre part été brisé. La fracture prend en écharpe les cinq premières lignes et rend difficile la lecture de certaines lettres et problématique l'interprétation d'une ligne entière :

D I M
 COIOGI BE
 NEMEREN
 T/IV/VNDE
 5 EXVPERAN
 TIVS FECIT
 CON QVEN
 VIXIT ANNI
 S XXX II DEM
 10 ISIT FRATRIS
 ET NEPOTIS

33. Noter en effet dans l'axe de la stèle, en bas, la trace laissée par une agrafe métallique de fixation mise en place lors de la première utilisation du bloc.

34. L'hypothèse n'est pas entièrement gratuite si l'on remarque que sur la première stèle, c'est le champ épigraphique lui-même qui semble avoir été passé au rouge : l'emploi de la couleur paraît donc avoir été assez large à Ménerbes.

35. Pour l'élimination d'un décor ou de symboles païens ? C'est là une hypothèse que l'on hésitera à mettre en circulation sans plus d'arguments.

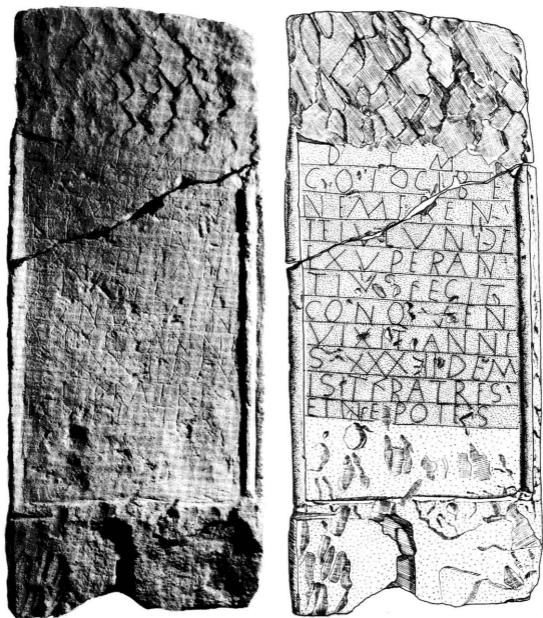


Fig. 3 : La stèle n° 3, à l'échelle 1/8^{ème} environ
 (Cliché A. Chéné, dessin M. Rival, Centre Camille-Jullian, Université de Provence - C.R.N.S.)

A la ligne 4, je crois cependant pouvoir lire avant la séquence finale VNDE d'abord un T, suivi d'un éclat sur la pierre, puis les deux lettres E et T liées, une haste verticale, les traces nettes d'un V, le bas d'une autre lettre enfin, un E ou, plus vraisemblablement, un C « carré » comme on en rencontre fréquemment à date tardive³⁶ ; à la suite de l'invocation initiale D.I.M. qui nous est désormais familière, aurait donc été gravée la formule *coiogi benemerent(i) et iucunde Exuperantius fecit*, certes assez compréhensible, mais qui demande pourtant quelque explication.

Par comparaison avec les inscriptions précédentes, on ne manquera pas en effet d'être frappé par la médiocre qualité du latin, ici et dans l'ensemble du texte. La plus grande liberté règne dans la notation des voyelles et des diphtongues et si des formes comme *iucunde* pour *iucundae*, voire *fratris* et *nepotis* n'étonnent guère après les exemples analogues relevés sur la précédente stèle, il faut à nouveau mentionner à ce propos la forme *coiogi* (pour *coniugi*³⁷) et surtout signaler le *con quen* de la l. 7 car dans cette notation des mots *cum quem*, il y a plus qu'une particularité de la transcription phonétique : l'emploi d'un accusatif après *cum* montre assez que la syntaxe payait aussi son tribut à l'évolution de la langue pendant l'antiquité finissante³⁸.

Reste seulement à rendre compte de la succession des mots *benemerent(i) et iucunde* que j'ai cru pouvoir deviner à la ligne 4 et pour laquelle deux interprétations sont possibles. On peut y voir deux épithètes laudatives et traduire ainsi les lignes 2 à 6 : « à son épouse de grand mérite et agréable, Exuperantius a fait (ce monument) ». La restitution ne va pas cependant sans quelque difficulté, d'abord parce que l'adjectif *iucundus* n'est apparemment jamais appliqué aussi directement à la louange d'un adulte³⁹, ensuite parce que dans cette

36. L'interprétation s'impose en raison du contexte, car que faire de la séquence IVEVNDE ? Mais un tel ductus surprend sur cette stèle où aucune autre lettre arrondie, C, G ou O n'a de forme anguleuse.

37. Qui n'est d'ailleurs qu'une des graphies possibles de ce mot si fréquemment reproduit – et si souvent maltraité – par les lapicides de l'antiquité finissante : voir ainsi l'Index des *ILCV*, t. III, p. 501.

38. Une construction semblable se retrouve d'ailleurs fréquemment en épigraphie tardive, et jusque dans la région : à Marseille par exemple (*CIL*, XII, 483 = *ILCV*, 2408) ou encore à Arles (*CIL*, XII, 947 = *ILCV*, 3550 adn.) ; et les graphies *con quen* sont également bien attestées : voir ainsi une épitaphe de Capoue (*CIL*, V, 4536 = *ILCV*, 4278 B) et, plus généralement, l'Index des *ILCV*, t. III, p. 504 et 574.

39. Du moins un témoignage, il est vrai sélectif, de l'Index des *ILCV*, t. III, p. 542. Le parallèle le plus proche est fourni par l'inscription *ILCV*, 4666, *iucundissimo filio* sur laquelle l'épithète est cependant à l'adresse d'un enfant ; pour les adultes, on trouve les expressions *iocunda marito* (*ILCV*, 170) ou la louange *qui fuit sine ira, iocundus* (*ILCV*, 1463) qui sont un peu différentes. Les autres exemples recensés (*ILCV*, 3175, 3917, 4749) pleurent la brièveté (ou l'impossibilité) d'une *iocunda uita* dans des formules, souvent métriques, d'une saveur encore toute classicisante, voire païenne – ce qui n'est pas inintéressant pour notre propos.

hypothèse, la défunte resterait pour nous anonyme⁴⁰; aussi est-il également possible de voir dans *Iucunda* un nom propre bien connu de l'antiquité⁴¹. Les deux interprétations, d'ailleurs, ne sont pas nécessairement exclusives l'une de l'autre, à condition de songer à nouveau à un possible jeu de mots entre l'adjectif et ce *cognomen*⁴²; mais c'est peut-être là prêter trop d'ingéniosité au lapicide ou à son commettant.

La suite, organisée autour de deux autres verbes à mode personnel (*uixit... demisit*), n'offre guère de difficulté majeure. On notera cependant l'espace important qui sépare XXX et II dans la série des chiffres de la ligne 9, mais comme l'inter-valle paraît bien dû à un éclat préexistant de la pierre qui gênait la gravure, il faut bien comprendre sans doute : « avec laquelle il a vécu trente-deux ans⁴³ ». Les notations phonétiques sont d'autre part si variables dans ce texte qu'on hésitera en revanche à rattacher le *demisit* qui suit aux formes *dimittere* ou *demittere*, deux verbes également utilisés dans les formulaires tardifs plus ou moins comparables connus par le recueil d'E. Diehl⁴⁴ : débat au demeurant un peu vain, tant la nuance de sens est mince entre ces deux mots. Il est plus malaisé en revanche

40. Ce qui n'a rien d'impossible dans le contexte de ces inscriptions (la défunte partagerait ainsi le sort de certains des dédicants de la stèle précédente, le fils ou les petits-enfants), mais la mention du nom du mort est autre chose que celle des dédicants, et ce silence reste donc surprenant.

41. Depuis le beau livre de J. ANDREAU, *Les affaires de Monsieur Iucundus*, Rome, 1974, qui ne connaît en effet le *cognomen* de ce banquier de Pompéi, célèbre par ses livres de comptes réchappés de l'éruption du Vésuve ? Il s'agit d'ailleurs d'un nom très répandu, au moins à date haute (deux exemples d'époque républicaine, et plus de 600 autres en épigraphie classique : KAJANTO, p. 283). Les attestations sont infiniment plus rares pourtant sur les épitaphes chrétiennes : une dizaine d'attestations seulement dont une seule (douteuse ?) pour les Gaules : Edmond LE BLANT, *Recueil des inscriptions chrétiennes de la Gaule antérieures au VIII^e siècle*, Paris, 1865, t. II, n° 581 H.

Il en va d'ailleurs de même en Gaule pour le nom du mari, Exuperantius, un *cognomen* pourtant bien connu ailleurs, et surtout à date tardive (une dizaine d'exemples en épigraphie classique, mais une soixantaine sur les inscriptions chrétiennes : KAJANTO, p. 277).

42. L'hypothèse pourrait expliquer jusqu'à un certain point la formulation embarrassée et apparemment peu compréhensible qui a conduit, si la lecture est exacte, à graver la ligature et avant *Iucunda*.

43. Si l'on devait croire qu'il s'agit d'un espacement volontaire, il faudrait réduire à trente les années du mariage et rapporter le nombre II aux survivants nommés ensuite (deux « frères » ou deux petits-enfants) : construction assurément abrupte, mais qui ne choquerait guère dans le contexte de ces inscriptions.

44. Une dizaine d'attestations au plus pour chacun des verbes *dimittere* et *demittere* à l'Index des *ILCV*, t. III, p. 509 et 515, dont six seulement dans des emplois comparables à ceux de la présente stèle (à Rome et en Italie surtout). Les formulaires paraissent alors renvoyer à des temps assez tardifs, ce que confirment quelques datations précises : 442 pour une inscription d'Italie du Nord (*ILCV*, 770 : *demisit de domino suo filium*), 406 sur un texte romain si mutilé que sa restitution est incertaine (*ILCV*, 2006).

de rendre compte précisément de l'énumération minutieuse de tous ceux que la défunte a laissés après elle : car si *nepotis*, déjà rencontré sur le cippe précédent, ne surprend guère, il en va autrement de *fratris*, ici gravé sur une stèle où sont déjà explicitement mentionnés le mari et les petits-enfants. Sauf à supposer que *nepotis*, comme il arrive parfois, avait ici le sens de « neveu », on croira donc volontiers que par cette formule, le rédacteur a moins voulu mentionner les frères de la disparue que ses fils, qui étaient aussi frères : mais ce n'est là, évidemment, qu'une hypothèse.

Ces considérations sur des obscurités mineures du formulaire ne doivent pas masquer la réelle originalité d'expression de cette stèle. Elle tient non seulement à la relative rareté de la formule introduire par *demisit* mais surtout à la mention d'une parentèle aussi étendue : une telle énumération fait en effet figure d'*unicum* au sein de développements habituellement destinés à saluer les seuls enfants survivants. Et sur ces inscriptions, décidément singulières, de la nécropole de Ménerbes, ce dernier trait n'est pas le moins original.

*

* *

Originalité, singularité : ces mots ont souvent affleuré sous la plume ; ils constituent autant d'incitations à poursuivre la recherche. C'est donc sans prétendre épuiser le sujet que l'on présentera pour terminer quelques observations, en forme d'aide-mémoire plutôt que de conclusion : avant tout, il s'agira par ces remarques de dégager quelques grandes lignes de l'apport de ces monuments à la connaissance de la Provence pendant l'antiquité tardive.

Le trait le plus remarquable tient peut-être à la localisation des stèles à l'écart de toute agglomération antique importante, car les inscriptions nous livrent ainsi un aspect insoupçonné (ou encore trop méconnu) de la vie rurale : celui d'une campagne qui était largement ouverte aux usages, à la langue, à la culture même de la ville. N'était – et encore – la qualité de la gravure, rien ne distingue en effet ces inscriptions des épitaphes urbaines et bien des cités pourraient d'ailleurs leur envier la qualité de leur support, qu'il n'est pas exagéré de qualifier de monumental. Les stèles de Ménerbes sont en effet de véritables petits monuments funéraires, fort éloignés des simples plaques sur lesquelles sont le plus souvent gravées les inscriptions de l'antiquité finissante⁴⁵.

La remarque prend tout son sens par comparaison avec les épitaphes fournies par un autre site rural comme celui de La Gayole, qui n'ont pas, à beaucoup près, la même monumentalité ; et pourtant, il s'agit alors d'éloges métriques consacrés à des défunts de la haute aristocratie : un consulaire, un jeune noble⁴⁶. Rien de tel dans le cas présent, où des formulaires relativement banals

45. Voir à titre d'illustration les clichés des volumes du *RJCG* cités à la note 1.

46. Innodius Felix, *trabeatis fascibus ortus* (CIL, XII, 338 = ILCV, 149) et l'enfant Theodosius, *insignis genetus* (CIL, XII, 5750 = ILCV, 1512).

gardent mémoire d'une petite communauté humaine dont on souhaiterait connaître précisément l'habitat et le mode d'existence, que des fouilles nous livreront d'ailleurs peut-être un jour⁴⁷.

A défaut, on relèvera au moins pour l'instant la cohésion de ce groupe social, et d'abord celle des familles dont les formulaires, de façon relativement exceptionnelle, se plaisent à tenir ici le livre de raison. L'antiquité tardive, on le sait, a volontiers célébré le couple et l'amour conjugal, mais il est plus rare qu'elle ait marqué avec cette insistance les liens de parenté. Les véritables portraits de famille, élargis jusqu'à la troisième génération, que peignent ici les épitaphes sont d'ailleurs organisés – et ce n'est sans doute pas un hasard – autour de figures de femmes, présentées presque à chaque fois comme épouses, mères et grands-mères⁴⁸.

Ces textes indiquent ainsi, au moins implicitement, la place – souvent méconnue elle aussi – que tenait la femme dans la société antique, en même temps qu'ils fournissent une nouvelle attestation de la conversion du monde romain au christianisme par l'intermédiaire de ces mêmes femmes⁴⁹. C'est en effet sur la stèle de Columba que se lisent ici, au-dessus de la dédicace aux dieux Mânes, les signes sans équivoque de la nouvelle religion : une telle juxtaposition est évidemment aussi à relever, car elle fournit comme l'ébauche d'un premier formulaire épigraphique chrétien dont la région n'offre que de rares autres exemples⁵⁰.

On regrettera seulement que la mutilation des autres cippes interdise de connaître la religion des deux autres défunt(e)s, ce qui aurait permis de prendre une juste mesure des succès d'une mission chrétienne impossible par ailleurs à dater précisément. De quelle époque en effet peut-être l'inscription de Columba ? L'étude paléographique montre bien qu'elle est d'une autre main que la première stèle datée de 367, mais ne permet pas de la placer avant ou après cette date ; son formulaire hybride interdit d'autre part de la faire entrer commodément dans des séries, tant aux côtés des inscriptions classiques qu'au sein des collections d'épigraphie chrétienne. On devra noter cependant que les parallèles glanés ici et là pour le commentaire évoquent moins le quatrième siècle que des époques postérieures : mais à faire aveuglément crédit à ces témoignages, ne céderait-on

47. Faut-il songer à une communauté villageoise ? ou aux habitants d'une *villa* ? La question, pour l'instant, est ouverte.

48. La chose est sûre pour les deux dernières inscriptions ; et l'on se souvient que j'ai cru pouvoir attribuer également la première stèle à une femme mariée.

49. Voir en dernier lieu la contribution de Monique ALEXANDRE à l'ouvrage collectif rédigé sous la direction de G. DUBY et M. PERROT, *Histoire des femmes*, Paris, 1991, p. 470-471 ; pour la région, et dans le même sens, cf. déjà les analyses de P.-A. FÉVRIER, « Sarcophages d'Arles », *Congrès archéologique de France, Pays d'Arles*, Paris, 1979, p. 317-359 : la part des cuves destinées à des femmes est considérable dans cette ville capitale.

50. Voir cependant l'inscription marseillaise, également destinée à une femme, *CIL*, XII, 490 = *ILCV*, 1369 qui offre d'ailleurs un formulaire un peu plus élaboré : la suscription aux dieux Mânes y précède la mention *hic iacet*, bien connue sur les inscriptions plus tardives.

pas trop vite à un préjugé implicite, qui interdit de croire à une christianisation trop précoce des campagnes⁵¹ ?

Les données de la fouille indiquent clairement en tout cas que l'on ne saurait cependant trop rajeunir cette stèle, non plus que la dernière de la série qui lui ressemble tant par la paléographie et le formulaire⁵² : avec l'inscription datée de 367, ces deux monuments ont fait l'objet en effet d'un emploi très précoce, dans les murs de l'enclos funéraire du haut Moyen Age qui a probablement succédé sur le site au cimetière de l'antiquité tardive dont ils attestent à eux seuls l'existence.

Les conditions mêmes de ce emploi conduisent d'ailleurs à présenter deux ultimes remarques. D'abord, elles permettent de vérifier, une fois de plus, que le respect que les Anciens professaient pour les tombes n'avait rien décidément du tabou infrangible qu'ont parfois, un peu naïvement, imaginé les modernes⁵³ ; mais surtout, elles témoignent pour une date tardive, à la césure de l'antiquité finissante et du premier Moyen Age, d'une remarquable permanence de l'occupation humaine et mieux encore, d'une réelle vitalité de la campagne provençale⁵⁴.

*

* *

Ces considérations d'ordre général – faut-il le rappeler ? – ne visaient nullement à l'exhaustivité, mais seulement à indiquer quelques-unes des voies ouvertes à la recherche par l'examen des trois stèles de Ménerbes ; et s'agissant de la vie rurale, de ses mentalités, de sa conversion au christianisme et de bien d'autres traits encore, quiconque a suivi l'enseignement de Paul-Albert Février devinera sans peine quel goût et quel prix auraient eu la poursuite de cette recherche en dialoguant avec lui. A défaut, et en ultime hommage à sa mémoire, on s'est donc borné ici à ces quelques remarques comme griffonnées en marge de l'œuvre qu'il nous a laissée.

Jean GUYON

51. Qui correspond pourtant certainement, ici ou là, à une réalité dans la région : que l'on songe aux cuves de sarcophages retrouvées en milieu rural, comme à Saint-Maximin, à la célèbre inscription de la « Pierre écrite » près de Sisteron, de peu postérieure à la fin du siècle (*CIL*, XII, 1524) ou encore, à proximité immédiate, au possible monastère rural que l'évêque Castor d'Apt envisageait de créer dans les premières décennies du cinquième siècle si l'on en croit Cassien (préface des *Institutions cénobitiques*, éd. J.-Cl. Guy, *Sources chrétiennes*, 109, Paris, 1965, p. 24-25).

52. Une inscription chrétienne elle aussi ? La question doit rester ouverte.

53. Il est vraisemblable en effet que, comme pour des époques plus récentes, le respect de la tombe ne dépassait pas quelques générations et qu'il ne survivait guère en tout cas à l'extinction de la lignée : on comprendrait mal sans cela l'abondance des emplois dans la documentation épigraphique, dont les inscriptions de Ménerbes n'offrent qu'une attestation supplémentaire.

54. D'autant plus sensible à Ménerbes que l'aménagement de la nouvelle aire funéraire revêtait sur ce site un caractère particulièrement monumental : voir ci-dessus les analyses des fouilleurs.